

LA MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE : UN NOUVEAU DÉFI POUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE !

La mise en place du Pass sanitaire soulève des questions pour l'ensemble de nos concitoyens, des entreprises et des salariés. Ces questions sont particulièrement accrues pour le secteur de la sécurité privée.

Si le contrôle du Pass sanitaire peut être effectué par les agents de sécurité privée, entre autres, la généralisation de ce Pass sanitaire, suite aux déclarations du Président de la République, nécessite dès maintenant une concertation juridique et technique avec le ministère de l'Intérieur.

En effet, si la volonté du Président de la République de freiner au maximum la circulation du virus COVID-19 ne peut que recevoir notre soutien, **nous nous devons d'anticiper les sollicitations de nos clients, qui nous arrivent déjà, pour renforcer les équipes de sécurité sur les sites et événements concernés et opérer, dans un cadre juridique fiable, le contrôle du Pass sanitaire.**

Les interrogations suivantes doivent recevoir une clarification le plus rapidement possible :

- Les agents de sécurité qui opéreront le contrôle du Pass sanitaire doivent-ils bien également contrôler l'identité du porteur du Pass ?
- Les agents de sécurité concernés seront-ils eux-mêmes soumis à la détention du Pass sanitaire ? Si oui, les textes le prévoyant devront être précis afin de mentionner non seulement les salariés des sites et événements soumis à obligation du Pass sanitaire, mais également les prestataires et leurs salariés.
- Le cas échéant, les agents de sécurité concernés seront-ils prioritaires, parmi d'autres professions, pour la vaccination ? Si oui, un délai sera nécessaire pour exiger ce Pass sanitaire pour nos agents, afin de faire œuvre de pédagogie mais aussi de planifier cette nouvelle mission en fonction des agents disponibles.

Sur ces points, le GES est immédiatement disponible pour trouver les meilleures réponses possibles avec les pouvoirs publics, et aider ainsi l'ensemble de la profession et des donneurs d'ordre afin de mettre en œuvre les contrôles de manière efficace. Cela sera un exemple utile pour le continuum de sécurité.

Il faut rappeler, en parallèle, l'extrême tension sur l'emploi dans nos métiers : le maintien et le recrutement de nos agents de sécurité sont très difficiles, compte tenu des conditions économiques de notre marché.

Ces événements viennent ainsi confirmer la stratégie du GES à moyen terme consistant à travailler sur une revalorisation des métiers pour attirer plus de personnes dans notre profession et améliorer la capacité du secteur à faire face à ces pics d'activité.

CONTACT PRESSE :

CÉDRIC PAULIN

Secrétaire général du GES

+33 6 16 66 87 17

contact@ges-securite-privee.org

www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 83 %. La sécurité privée compte 3 500 entreprises, 180 000 salariés et un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros.